

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du 29 septembre 2003**  
**portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions**

(2003/700/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 2002/60/CE du Conseil <sup>(1)</sup> du 22 janvier 2002 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) Un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant suite à l'échéance du mandat de M. José RIPOLL SERRANO, portée à la connaissance du Conseil en date du 23 juillet 2003,

DÉCIDE:

*Article unique*

M. Alejandro FONT DE MORA TURÓN, Consejero de Presidencia de la Generalitat Valenciana, est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. José RIPOLL SERRANO pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 29 septembre 2003.

*Par le Conseil*

*Le président*

F. FRATTINI

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.